



## LE CARNET ATA de passage en douane (Janvier 2018)

Le carnet ATA, *Admission Temporaire/Temporary Admission*, est un document douanier qui permet d'exporter et d'importer **temporairement** des marchandises, en suspension des droits de douane et taxes, dans près de 70 pays tiers.

Dans le cadre d'une exportation à destination d'un pays n'ayant pas signé la convention ATA, il peut être également utilisé (Carnet Tous Pays) pour accomplir les formalités d'exportation et de réimportation en France.

Le carnet ATA, véritable passeport de vos marchandises, vous permet de réaliser vos opérations de passage en douane. Il est délivré par la Chambre de Commerce et d'Industrie dont vous êtes ressortissant. Il a un coût qui est fonction de la valeur de la marchandise et du nombre de voyages prévus.

### QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Les entreprises et les particuliers ou associations sous certaines conditions.

### POUR QUELLE UTILISATION ?

- Matériel professionnel
- Expositions et foires
- Echantillons commerciaux
- Autres utilisations spécifiques

### COMMENT UTILISER LE CARNET ATA ?

Le demandeur doit déposer sa demande via Internet à l'adresse suivante : <https://www.formalites-export.com>. Sa demande sera traitée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de son département et un carnet lui sera délivré correspondant aux détails de son voyage.

Seule la couverture est à signer (case J) par le titulaire lors de la remise du carnet visé par la CCI ; les autres feuillets seront signés lors de la présentation du carnet aux différents bureaux de douane par le titulaire ou son représentant, au fur et à mesure des passages.

Après la délivrance du carnet ATA par la CCI et avant le départ, il doit être présenté (avec la marchandise) au bureau de douane le plus proche pour la prise en charge (rubrique H de la couverture « *Attestation de la Douane au départ* »).

Pendant le voyage, le carnet doit être  **systématiquement et spontanément** présenté, accompagné de la marchandise, à chaque bureau de douane (entrée et sortie) aux heures d'ouverture.

A partir de la date d'émission, il est **valable 1 an**, sauf restrictions douanières du (des) pays destinataires. En effet, les douanes étrangères sont en droit d'exiger qu'une opération soit réalisée dans un délai inférieur à la durée de validité du carnet.

**A noter :** le fait de présenter aux autorités douanières concernées un carnet ATA conforme n'exonère pas le titulaire de se soumettre aux réglementations spécifiques desquelles relèveraient ses marchandises et/ou leur utilisation, impliquant des autorisations préalables. Il lui appartient donc de se mettre en relation avec les autorités compétentes afin de le vérifier.

**La non-observation des délais fixés et le non apurement des opérations fondent l'administration douanière à réclamer les droits de douane, taxes, et autres frais de régularisation, refacturés au titulaire.**

**De retour en France, le carnet doit impérativement être retourné à la CCI émettrice dans le délai de validité.**

**Tarifs d'émission des carnets ATA  
au 1er janvier 2018  
Procédure WebATA**  
<https://www.formalites-export.com>

**Frais fixes**

Prise en charge.....	9,00 € TTC
Forfait WebATA de base pour une destination A/R.....	62,00 € TTC
Visa <u>par voyage aller/retour</u> .....	20,00 € nets
C.I.G (Chaîne Internationale de Garantie).....	26,00 € nets
Voyage supplémentaire .....	15,00 € TTC

**Frais variables**

**Prime de cautionnement** (*sous réserve d'acceptation par les assureurs ; somme non remboursable*)

Valeur du carnet en euros	Montant de la prime en euros (net)
Jusqu'à 11 000	71
11 001 à 20 000	115
20 001 à 30 000	155
30 001 à 40 000	195
40 001 à 50 000	235
50 001 à 75 000	310
75 001 à 100 000	385
100 001 à 125 000	460
125 001 à 150 000	535
150 001 à 175 000	610
175 001 à 200 000	680
200 001 à 225 000	750
225 001 à 250 000	820
250 001 à 275 000	890
275 001 à 300 000	960
300 001 à 325 000	1 025
325 001 à 350 000	1 090
350 001 à 375 000	1 155
375 001 à 400 000	1 215
400 001 à 425 000	1 275
425 001 à 450 000	1 330
450 001 à 475 000	1 380
475 001 à 500 000 (*)	1 430

(\*) au-delà de 500 000 : nous consulter

Pour tous renseignements complémentaires :

COTES D'ARMOR – Annie LE MASSON – Tél. : 02 96 78 62 05 –  
[a.lemasson@BretagneCommercelInternational.com](mailto:a.lemasson@BretagneCommercelInternational.com)